

## Mesures prises dans les Etats membres de l'UE en réponse à la crise du coronavirus – covid19

Etat membre de l'UE	Mesures sanitaires / état de la situation	Mesures économiques en soutien aux PME			
		Garanties financières	Subventions et transferts financiers	Prêts	Simplification administrative
<b>Allemagne</b>	Comme dans la plupart des autres États membres, seuls les magasins fournissant des produits de première nécessité restent ouverts. Les grands constructeurs automobiles (BMW, Porsche, etc.) ont annoncé (au 18/3) un arrêt complet de la production pour les 1 à 2 mois à venir, ce qui a eu de graves répercussions sur les PME de la chaîne d'approvisionnement.	Les liquidités des entreprises seront protégées par de nouvelles mesures de portée illimitée. Les programmes existants d'aide à la liquidité, tels que les prêts de la KfW (la banque d'Etat allemande) seront étendus et mis à la disposition d'un plus grand nombre d'entreprises. Le gouvernement a également lancé un fonds de stabilisation de l'économie (Wirtschaftsstabilisierungsfonds). Ce fonds est censé protéger les entreprises considérées comme essentielles pour l'économie allemande dans son ensemble : le fonds comprend une aide de 600 milliards euros, dont 400 milliards euros pour les garanties de liquidité, 100 euros pour les prises de participation directes dans des entreprises d'importance stratégique pour l'économie allemande (y compris les PME critiques) et 100 milliards euros pour le refinancement par la KfW.	Le gouvernement a renvoyé les PME aux instruments déjà disponibles pour aider les entreprises à couvrir leurs besoins de liquidités à court terme, notamment les prêts et les garanties de fonds de roulement. L'accès aux contrats de travail à court terme (Kurzarbeit) a été élargi afin d'éviter une forte hausse du chômage. Dans la pratique, les entreprises peuvent demander des fonds lorsque seulement 10 % de leurs travailleurs sont touchés par un arrêt de travail, contre un tiers auparavant. En outre, le 10 mars, l'allocation de chômage partiel a été étendue. Les travailleurs indépendants seront soutenus par des subventions uniques : les travailleurs indépendants comptant jusqu'à 5 salariés ont droit à 9 000 euros au cours des trois premiers mois, tandis que ceux qui en comptent jusqu'à 10 (équivalents temps plein) ont droit à 15 000 euros (dans des circonstances spécifiques, ce montant peut être prolongé de deux mois supplémentaires)	L'Allemagne a autorisé sa banque d'État, la KfW, à prêter jusqu'à 610 milliards euros aux entreprises pour amortir les effets du coronavirus.	Diverses mesures ont été mises en place : -Accent mis sur la médiation des conflits entre les PME et les clients/fournisseurs -Une suspension des pénalités pour les retards de paiement dans les marchés publics -Une mobilisation de la médiation du crédit pour aider les PME qui souhaitent renégocier les conditions de crédit - Assouplissement de l'interdiction du travail le dimanche pour éviter les goulets d'étranglement de l'offre.
<b>Autriche</b>	A partir du 16 mars 2020, le gouvernement autrichien a fermé	-Les mesures de soutien annoncées visent	Une partie du Krisenbewältigungsfonds, 400 millions euros, vise à subventionner		Le ministère des finances a publié un formulaire en

	<p>les écoles ainsi que la plupart des magasins, sauf ceux qui répondent aux "besoins fondamentaux" (alimentation, pharmacies...).</p> <p>Le 30 mars, il a annoncé que le port du masque est obligatoire dans les supermarchés. L'utilisation des hôtels pour le tourisme est interdite.</p> <p>Le gouvernement a également sévèrement limité la liberté de mouvement, limitant les déplacements à aller travailler si c'est absolument nécessaire, faire des courses, aider d'autres personnes ou se promener seul ou en famille. Ces mesures ont entre-temps été prolongées jusqu'au 13 avril. Le Bundesland Tirol est complètement fermé, tout comme certaines parties des Bundesländer de Salzbourg et du Vorarlberg. Des restrictions à l'immigration sont en place et la frontière avec l'Italie est fermée. La majeure partie du trafic aérien a été suspendue.</p>	<p>essentiellement à assurer la liquidité à court terme. Le 15 mars, le gouvernement a annoncé un paquet de soutien à l'économie de 4 milliards d'euros ("Krisenbewältigungsfonds"). Une partie de ce montant est constituée de garanties pour les entreprises familiales, les indépendants et les entreprises unipersonnelles, qui s'élèvent à 100 millions euros, pour aider à combler le manque de liquidités.</p> <p>Le 18 mars, le gouvernement a annoncé des mesures supplémentaires d'un montant de 34 milliards d'euros, ce qui porte le montant total des mesures prises pour lutter contre la crise à 38 milliards d'euros. 9 milliards d'euros seront consacrés aux garanties.</p>	<p>les réductions du temps de travail (Kurzarbeit), accessible dans les 48 heures et dans tous les secteurs. En ce qui concerne le paquet de crise beaucoup plus large, 15 milliards d'euros sur un total de 34 milliards d'euros seront consacrés à des mesures d'aide d'urgence pour des secteurs encore à définir et 10 milliards d'euros à des exonérations fiscales.</p>		<p>ligne qui permet aux entreprises de demander des réductions de recettes.</p>
<b>Belgique</b>	<p>Confinement "doux" depuis le 18/03. Seuls les déplacements essentiels sont autorisés : acheter de la nourriture, des médicaments ou du carburant ; aller travailler ; aider les personnes vulnérables dans le besoin. L'exercice en plein air est autorisé, mais uniquement avec les membres de la famille ou un ami proche. Une distanciation sociale de 1,5 m est obligatoire. Les épiceries et les pharmacies restent</p>	<p>L'institut national de promotion met à disposition une ligne de crédit de 5 millions d'euros pour soutenir les PME. Grâce à l'effet de levier et à l'intervention des banques, cette ligne de crédit devrait mobiliser 100 millions d'euros.</p> <p>Le 13 mars, 100 millions de garanties supplémentaires (en plus des 300 millions existants)</p>	<p>Versement d'un revenu de remplacement pour les petites entreprises/commerces de 4 000 euros (en cas de fermeture totale) ou 2 000 euros (en cas de fermeture partielle) chômage partiel pour motifs techniques ou de force majeure pour de nombreux salariés, report et réduction des cotisations de sécurité sociale. Soutien spécifique émanant de certains secteurs tels que les cafés/bars/restaurants : les grandes</p>	<p>Le fonds PMV (Participatiemaatschappij Vlaanderen) propose série de mesures de soutien aux entreprises en général et aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations, par exemple : garanties supplémentaires, ou encore report des</p>	<p>Assouplissements pour les entreprises qui souhaitent recourir au chômage partiel</p> <p>Suspension des pénalités aux pour non-respect des marchés publics</p> <p>Report facultatif du paiement de la TVA, des cotisations sociales et de l'impôt sur les sociétés</p>

	<p>ouvertes. Les terrains de jeux et les aires de loisirs sont fermés. Les librairies restent ouvertes pour le moment mais le secteur demande à être fermé également. Les écoles sont fermées, mais des services de garde d'enfants sont prévus pour les parents exerçant des fonctions critiques (principalement dans le domaine de la santé). Tous les autres sont censés faire du télétravail ou bénéficier d'un congé spécial.</p> <p>Les frontières sont fermées depuis le 20/03 à 15h00</p>	<p>ont été annoncés pour les entreprises pour les financements en fonds de roulement.</p>	<p>brasseries ne demanderont pas de loyer pour leurs propres bâtiments pendant la crise. Report du paiement de la taxe routière et des taxes foncières.</p>	<p>échéances de remboursement</p>	<p>Réduction des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants à condition de prouver une diminution des revenus due à l'épidémie</p> <p>Annulation ou report des cotisations sociales et des impôts pour les travailleurs indépendants</p> <p>Équivalent de l'allocation chômage pour les travailleurs indépendants qui doivent cesser temporairement leurs activités</p>
<b>Danemark</b>	<p>Fermeture des frontières, des écoles et de l'administration publique.</p> <p>A compter du 18 mars, interdiction de se réunir en groupes de plus de 10 personnes, à éviter également dans les rassemblements privés. Fermeture de tous les pubs, bars et restaurants, de la plupart des principaux centres commerciaux et des grands magasins.</p> <p>L'accès aux épicerie et aux pharmacies doit être libre.</p>	<p>Le 12 mars, le gouvernement a annoncé un système de garantie pour les petites et moyennes entreprises afin de les aider à faire la transition entre les deux semaines et demie de fermeture. Le gouvernement va allouer 1 milliard de couronnes danoises (150 millions de dollars) pour garantir jusqu'à 70 % des prêts bancaires afin d'aider les entreprises à rester solvables.</p> <p>En outre, les plafonds des régimes de prêts garantis par l'État dont peuvent bénéficier les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises sont relevés, à 25 milliards de couronnes danoises (3,3 milliards d'euros) et 17,5 milliards de couronnes danoises</p>	<p>Mise en place d'un régime dans le cadre duquel le gouvernement verse jusqu'à 90 % des salaires pendant 3 mois pour les travailleurs qui sont temporairement licenciés sous certaines conditions.</p> <p>Paiement par l'État des congés de maladie à partir du premier jour.</p> <p>Les travailleurs indépendants et les personnes employées dans des petites entreprises de moins de 10 salariés qui subissent une perte de revenus de 30 % ou plus recevront une compensation de 75 %, jusqu'à un maximum de 23 000 DKK (3 000 EUR) par mois sous forme d'aide financière directe. Lorsque le partenaire du travailleur indépendant ou du propriétaire de la petite entreprise est également employé dans l'entreprise, le seuil d'indemnisation sera désormais de 46 000 DKK (6 000 euros). L'indemnisation est soumise à l'impôt. Le</p>	<p>La Danmarks Nationalbanken a annoncé une facilité de prêt extraordinaire, permettant aux banques d'emprunter à -0,5 % au lieu du taux de prêt normal de 0 %.</p> <p>La Danske Bank (banque commerciale) permettra aux entreprises de différer leurs paiements ; la facturation d'intérêts négatifs sera suspendue pour le reste de l'année et les PME recevront une offre pour les paiements par carte de crédit qui ne seront facturés qu'après trois mois.</p>	<p>Extension des délais de paiement pour les impôts sur les salaires et la TVA jusqu'à 4 mois.</p> <p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- paiement anticipé des produits et services achetés jusqu'à 1 Mia DKK</li> <li>- pas de sanctions imposées, si l'action sanctionnable peut être imputée au coronavirus.</li> </ul> <p>Le ministre des finances engagera un dialogue avec l'Association des municipalités et l'Association des régions danoises pour voir si leurs membres pourraient également introduire des modifications du même</p>

		(2,3 milliards d'euros) respectivement. Pour aider le secteur du voyage, l'État ajoutera 1,25 milliard de DKK (165 millions d'euros) au Fonds de garantie pour les voyageurs.	<p>régime est applicable du 9 mars au 9 juin et sera notifié à la Commission européenne en tant qu'aide d'État.</p> <p>Les entreprises pouvant démontrer une perte de revenus supérieure à 40 % depuis le début de l'épidémie de COVID19 pourront bénéficier d'une indemnisation directe pour un montant compris entre 25 % (en cas de perte de revenus de 40 à 60 %) et 80 % (en cas de perte de revenus de 80 à 100 %) de leurs frais fixes, y compris le loyer. Les entreprises qui ont reçu l'ordre de fermer recevront une compensation de 100 % de leurs coûts fixes. Le régime est applicable du 9 mars au 9 juin et sera notifié à la Commission européenne en tant qu'aide d'État.</p>	Un total de 1,25 milliard de DKK (165 millions d'euros) de crédits à l'exportation supplémentaires sera mis à la disposition des petites et moyennes entreprises exportatrices.	type dans leurs propres marchés publics
<b>Espagne</b>	<p>Déclaration de l'état d'alerte et l'état d'exception sanitaire le 14 mars.</p> <p>L'Espagne arrête son économie « non essentiel » en raison du nombre de morts en augmentation.</p>	<p>L'Espagne a proposé un plan de 200 mds euros pour faire face aux conséquences économiques de l'éclatement du Covid-19. La moitié de ce montant est une ligne de garantie destinée à soutenir les entreprises ayant des problèmes de liquidité.</p>	<p>Les travailleurs indépendants affectés par la crise vont recevoir une compensation pour la réduction de l'activité.</p> <p>En outre, les mesures suivantes ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-2,8 mds € transférés du gouvernement central aux régions autonomes pour renforcer les services sanitaires. Il s'agit d'une avance sur les acomptes perçus dans le cadre du financement des communautés autonomes ;</li> <li>-1 md € pour des interventions sanitaires prioritaires déterminées par le Ministère de la Santé.</li> <li>-400 millions € pour soutenir les PME des secteurs du tourisme, des transports et de l'hôtellerie</li> <li>-25 millions € pour renforcer les services sociaux des communautés autonomes</li> </ul>	<p>17 mds d'euros pour soutenir les organisations qui connaîtront des difficultés financières. En outre, le gouvernement fera également appel à des financements privés.</p>	<p>Report des hypothèques pour les ménages, des procédures plus faciles pour le chômage temporaire, l'interdiction de couper l'approvisionnement en eau, gaz et électricité en cas de non-paiement, l'exonération de 100% des taxes sociales pour les PME qui maintiennent leur personnel en poste et 75% pour les grandes entreprises, le chômage ne sera pas lié à une période minimale de cotisation ou à une période minimale d'emploi.</p>

			(régions) pour lutter contre la pauvreté infantile, -30 millions d'euros pour soutenir la recherche sur les traitements COVID-19.		
<b>Finlande</b>	<p>Le 16/3, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence. Le 20/3, il a annoncé un ensemble de mesures de soutien destinées, entre autres, aux entreprises.</p> <p>Les écoles et les universités sont fermées. La capacité des services de santé et de protection sociale sera renforcée. Les personnes âgées de plus de 70 ans doivent s'abstenir dans la mesure du possible de tout contact avec d'autres personnes. Le transport de passagers vers la Finlande sera suspendu, à l'exception du retour des citoyens finlandais et des personnes résidant en Finlande. Les citoyens finlandais et les personnes résidant en Finlande ne doivent pas voyager à l'étranger</p>	La capacité de financement de Finnvera (société de financement publique finlandaise) est augmentée de 10 milliards d'euros pour atteindre un total de 12 milliards d'euros.	Les centres ELY (centres régionaux pour le développement économique, les transports et l'environnement travaillant sous l'égide des ministères compétents) alloueront 50 millions d'euros aux PME, en particulier dans le secteur des services. 150 millions d'euros seront mis à la disposition des entreprises, notamment dans le secteur de la création, du tourisme et des chaînes d'approvisionnement, par l'intermédiaire du réseau Business Finland.	Le paiement des impôts et des cotisations de retraite peut être reporté. Finnvera a raccourci le délai de traitement des demandes (3-4 jours). Davantage de ressources sont mises à disposition pour les conseils et le soutien. Les entrepreneurs, y compris les entrepreneurs individuels et les travailleurs indépendants, auront droit à des allocations de chômage.	
<b>Hongrie</b>	<p>Fermeture des frontières pour le transport de passagers, seuls les citoyens hongrois peuvent entrer en Hongrie, fermeture des aéroports. Seules les épiceries et les pharmacies, fonctionnent selon un horaire normal, les autres magasins ferment à 15h.</p> <p>Le gouvernement a commandé à la Chine des équipements sanitaires, des appareils, des masques pour une valeur de 3 milliards de HUF qui doivent arriver dès le 20 mars.</p>		Les entreprises des secteurs gravement touchés par la crise sont exemptées du paiement de la cotisation patronale de sécurité sociale jusqu'à la fin de l'année. Les petites entreprises relevant du régime fiscal simplifié "KATA" sont exonérées du paiement de leurs forfaits fiscaux jusqu'à la fin du mois de juin. Les entreprises du secteur du tourisme sont exemptées de la taxe dédiée au développement du tourisme jusqu'à la fin du mois de juin.	La création d'une entreprise de livraison à domicile peut se faire sans autorisation préalable et sans enregistrement si la nouvelle entreprise peut conclure des contrats avec des entreprises de la restauration et/ou des épiceries. Les entreprises peuvent également être créées sans autorisation préalable ni enregistrement pour la	

				vente à distance de n'importe quel bien, à l'exception des promotions/présentations de produits. Les activités d'appel d'offres pour les produits/services liés au COVID-19 peuvent différer des procédures d'appel d'offres standard.	
<b>Irlande</b>	<p>- mesures de distanciation sociale (distance de 2 m, pas de rassemblement de plus de 100 personnes à l'intérieur, 500 personnes à l'extérieur).</p> <p>- Fermeture des musées, galeries et sites touristiques, écoles, crèches, les garderies et les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>- Les employeurs et les salariés sont incités à opter pour le télétravail, dans la mesure du possible. Les employeurs ont demandé de sensibiliser et de communiquer au personnel sur COVID-19 et de mettre en place des politiques visant à réduire les contacts sociaux (horaires flexibles, heures de début et de fin décalées, modalités de télétravail, utilisation du courrier électronique et de la téléconférence, réduction des réunions et des rencontres en présentiel).</p>	<p>Le programme de garantie de crédit pour les PME encourage l'octroi de prêts supplémentaires aux PME en offrant une garantie partielle du gouvernement (actuellement 80 %) aux banques. Ce système soutient les prêts jusqu'à 1 million d'euros pour des périodes allant jusqu'à 7 ans aux PME et aux petites et moyennes entreprises (jusqu'à 500 employés). L'agriculture, l'horticulture et la pêche sont exclues du champ d'application du régime en raison des restrictions particulières prévues par les règles relatives aux aides d'État de minimis. Le régime est destiné aux entreprises qui ne peuvent pas accéder au crédit en raison de trois difficultés constatées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'insuffisance des garanties</li> <li>- Nouveau marché, secteur ou technologie d'entreprise qui est perçu par les prêteurs comme présentant un risque plus élevé</li> </ul>	<p>Une subvention FINANCE IN FOCUS de 7 200 euros est mise à la disposition des clients d'Enterprise Ireland et d'Údarás na Gaeltachta en tant qu'aide au conseil pour le management financier et de la trésorerie de l'entreprises</p> <p>Les « bureaux locaux des entreprises » fournissent des bons d'une valeur comprise entre 2 500 et 10 000 euros en contrepartie d'un engagement vers l'innovation, la productivité et à la continuité des activités. (détails à finaliser)</p>	<p>MICROFINANCE IRLANDE COVID-19 LOAN : les microentreprises peuvent accéder à ce type de prêt, qui comprend une option de moratoire sur les intérêts et les remboursements pendant les six premiers mois. Le ministre du commerce, de l'entreprise et de l'innovation a exhorté les microentreprises - entreprises individuelles et sociétés à responsabilité limitée de moins de 10 employés - qui sont touchées par COVID-19 à envisager de demander ce prêt afin d'atténuer leurs problèmes de trésorerie. Les entreprises peuvent emprunter jusqu'à 50 000 euros pour une durée maximale de trois ans, sans pénalités en cas</p>	<p>- l'application des intérêts de retard est suspendue pour les dettes TVA de janvier/février et les charges sur les salaires de février/mars</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toute activité de recouvrement de créances est suspendue jusqu'à nouvel ordre</li> <li>- le régime actuel d'assouplissement en matière fiscale restera en vigueur pour toutes les entreprises au cours des prochains mois</li> <li>- les entreprises connaissant des difficultés temporaires de trésorerie doivent continuer à envoyer leurs déclarations fiscales dans les délais</li> </ul> <p>Des instructions supplémentaires sont prévues pour les sous-traitants.</p>

		<p>dans le cadre des pratiques actuelles d'évaluation du risque de crédit</p> <p>- Besoin de refinancement causé par la sortie d'un financeur du marché irlandais</p> <p>Le refinancement des dettes existantes et des activités liées à la propriété sera exclu du régime.</p>		<p>de remboursement anticipé. Les entreprises peuvent opter pour un taux d'intérêt de 0 % pendant les six premiers mois et ne procéder à aucun remboursement (le prêt serait alors remboursé sur les 30 mois restants de la période de 36 mois). Les prêts sont disponibles à un taux d'intérêt compris entre 6,8 % et 7,8 %. Critères d'éligibilité : Un minimum de 15 % du chiffre d'affaires ou du bénéfice réel ou prévu de l'entreprise est affecté par COVID-19, l'entreprise est une micro-entreprise, elle éprouve des difficultés à obtenir un financement auprès des banques et/ou d'autres fournisseurs de prêts commerciaux.</p> <p><a href="https://microfinanceireland.ie/loan-packages/covid19/">https://microfinanceireland.ie/loan-packages/covid19/</a></p> <p>200 millions d'euros vont provenir également d'un Programme de fonds de roulement pour les PME "viabiles" et les petites et moyennes capitalisations : prêts de</p>	<p>Les produits pharmaceutiques et les médicaments essentiels bénéficieront d'un dispositif de simplification (« green routing » ) à la douane.</p> <p><a href="https://www.revenue.ie/en/corporate/press-office/press-releases/2020/pr-130320-revenue-announce-measures-to-assist-smes-experiencing-cashflow-difficulties-arising-from-covid-19.aspx">https://www.revenue.ie/en/corporate/press-office/press-releases/2020/pr-130320-revenue-announce-measures-to-assist-smes-experiencing-cashflow-difficulties-arising-from-covid-19.aspx</a></p> <p>Les entreprises du pays contribuent chaque année à hauteur de 1,5 milliard d'euros en au financement des collectivités locales. Il s'agit d'une source de revenus essentielle, qui représente entre 16 % et 53 % du financement total des services locaux essentiels au niveau de chaque collectivité, avec une moyenne nationale de 33 %.</p> <p>Les collectivités locales devraient accepter de reporter de trois mois, jusqu'à la fin mai, les paiements de tarifs dus par les entreprises les plus immédiatement</p>
--	--	---	--	--	--

				<p>25 000 euros jusqu'à 1,5 million d'euros (pour les prêts jusqu'à 500 000 euros, aucune garantie n'est requise), taux d'intérêt fixe de 4 % maximum, durée maximum de 3 ans.</p> <p>Un programme de soutien aux entreprises de 200 millions d'euros, comprenant un programme de sauvetage et de restructuration, est par ailleurs disponible par l'intermédiaire d'Enterprise Ireland pour les entreprises vulnérables mais viables qui ont besoin de restructurer ou de transformer leurs activités.</p>	<p>touchées, principalement dans les secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie, des loisirs et de la garde d'enfants. Cette mesure sera mise en œuvre par chaque collectivité dans sa propre région.</p> <p>Une aide à court terme aux flux de trésorerie des collectivités locales sera mise à disposition pour soutenir cette mesure.</p>
<b>Italie</b>	<p>Depuis le 2 mars, le pays est en quarantaine nationale. Récemment, le gouvernement est allé plus loin encore en annonçant l'arrêt de toute activité de production non essentielle.</p> <p>Seuls les mouvements essentiels en dehors de la maison sont autorisés.</p> <p>Les frontières plus ou moins fermées pour les déplacements de personnes (entrants et sortants).</p>	<p>Des mesures d'amélioration du fonds de garantie des PME ont été prises et des fonds spéciaux de soutien à l'internationalisation et pour le secteur culturel ont été débloqués.</p> <p>- Les mesures relatives aux garanties et aux annulations de dettes s'élèvent à environ 3,2 milliards €. Le ministère prévoit un effet de levier de 340 milliards d'euros.</p>	<p>Le gouvernement attribue 600 € (mars et avril) de prime pour les travailleurs indépendants de tous les secteurs (devrait couvrir 5 millions de personnes). En outre, sont mis en place des paiements uniques de 500 € par personne pour les indépendants, une aide gouvernementale pour les entreprises qui versent des indemnités de licenciement à leur personnel, un gel de tout licenciement de travailleurs et une prime en espèces pour les Italiens qui travaillent encore pendant le confinement.</p>	<p>-Le gouvernement a suspendu le remboursement des prêts pour les PME et les entreprises touchées par l'urgence et a ouvert l'accès au "fonds de première résidence" pour les travailleurs indépendants/professionnels.</p> <p>- Uniquement pour les micro et petites entreprises, une clause</p>	<p>Les paiements de sécurité sociale, assurance obligatoire et impôts sont suspendus pour la plupart des secteurs touchés jusqu'en mai. En outre, une suspension du paiement de la TVA jusqu'en mai pour les micro-entreprises et pour toutes les entreprises des secteurs les plus touchés est en vigueur.</p>

	<p>Une enveloppe de 400 millions € a été débloquée en faveur des personnes n'ayant pas les moyens de s'acheter à manger.</p> <p>Un paquet de 25 milliards d'euros a été approuvé par le Gvt le 16 mars pour soutenir l'économie (familles et entreprises) et le système de santé.</p> <p><i>- Rome suggère de mutualiser les dettes des pays membres de l'UE face au coronavirus et ainsi de créer des "corona bonds". Une lettre a été adressée à ce sujet au Président du Conseil européen. La France, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande, la Grèce, la Belgique, le Luxembourg et la Slovaquie sont signataires de cette lettre.</i></p>	<p>- Les dispositions spéciales pour le Fonds central de garantie dureront 9 mois. Un budget de 1 milliard d'euros est prévu pour le renforcer.</p> <p>- Parmi celles-ci, le libre accès pour toutes les entreprises et une augmentation, conformément aux règles de l'UE, du montant maximum garanti par entreprise à 5 millions €</p> <p>- Extension automatique de la garantie pour les opérations soumises à un moratoire de prêt signé par l'Abi (Association bancaire italienne) et les associations d'entreprises</p> <p>- L'ouverture aux entreprises à capitalisation moyenne et l'augmentation de la garantie à 90% n'est pas incluse (elle atteindra 80% et uniquement pour les Régions qui intègrent les ressources du Fonds)</p> <p>- Toutes les opérations concernées ont accès à une section spéciale du Fonds de garantie, qui aura une dotation de 1,73 milliard et "couvrira" les banques à hauteur de 33 %.</p> <p>- Il existe un autre mécanisme de garantie, piloté par la Cassa Depositi e Prestiti. L'État - avec un budget de 500 millions - garantira la CDP, jusqu'à 80% de l'exposition prise en charge, pour garantir les banques qui financent les entreprises</p>		<p>de sauvegarde des lignes de crédit et de suspension du paiement des échéances des prêts et hypothèques est en vigueur jusqu'au 30 septembre 2020. Les entreprises doivent présenter une déclaration dans laquelle elles certifient avoir subi une réduction partielle ou totale de l'activité à la suite de l'épidémie.</p>	
--	--	---	--	--	--

		sinistrées qui n'ont pas accès au Fonds PME.			
<b>Luxembourg</b>	<p>Le gouvernement a déclaré l'état d'urgence. Les écoles et les universités sont fermées. Tous les chantiers de construction ont été arrêtés.</p> <p>Afin de faciliter l'entrée des travailleurs frontaliers au Luxembourg lors des contrôles aux frontières française, allemande, et belge, le gouvernement luxembourgeois a délivré des attestations pour prouver la relation de travail avec le salarié.</p>	<p>Une importante initiative de liquidité a été annoncée le 20 mars, en collaboration avec la banque d'investissement d'État SNCI. Cette initiative vise à soutenir les entreprises par des moyens simples et non bureaucratiques. L'aide ne sera accordée qu'aux entreprises qui sont en difficulté à cause de la crise du coronavirus.</p> <p>Les banques accorderont un moratoire jusqu'à l'automne, également aux emprunteurs hypothécaires ; et l'Etat, sa garantie à hauteur de 50 milliards d'euros.</p> <p>- <a href="#">Le régime européen des minimis</a> a été adapté via un projet de loi voté en conseil de gouvernement. Les entreprises en difficulté financière pourront prétendre à une aide remboursable, à hauteur de 50 %.</p>	<p>Des subventions salariales pour la réduction du temps de travail dans les entreprises ont été proposées.</p> <p>Un fonds d'urgence à destination des très petites entreprises et des indépendants a été mis en place : les entreprises de maximum 9 salariés et les indépendants, dont l'activité a dû être stoppée, pourront introduire une demande pour bénéficier d'une aide financière immédiate et non remboursable de 5.000 euros.</p> <p>L'état lance un régime d'aides de 300 millions € en faveur des entreprises.</p>	<p>Un projet de loi a été adopté le 11 mars pour apporter une aide financière aux PME confrontées à des difficultés financières à la suite d'événements exceptionnels tels que des actes de terrorisme, l'éruption d'un volcan ou des épidémies comme celle qui sévit actuellement.</p> <p>Les PME peuvent rembourser leurs crédits bancaires ultérieurement.</p>	<p>Les impôts et les prélèvements de solidarité sociale peuvent être payés ultérieurement.</p>
<b>Pays-Bas</b>	<p>Jusqu'à présent, les Pays-Bas ont opté pour l'«immunité de groupe». Le "confinement doux" a toutefois été introduit le 23/03. Il est conseillé de rester chez soi - seuls les déplacements pour le travail ou les courses sont autorisés. Les grands rassemblements ou événements ne sont pas autorisés avant le 1er juin. Les écoles, les bars, les restaurants, etc. sont fermés. Aucune autre</p>	<p>Régime de garantie de crédit aux PME pour les entreprises touchées par le coronavirus. Le 11 mars, le gouvernement néerlandais a annoncé son intention d'introduire des mesures supplémentaires pour soutenir les PME touchées par la crise, via l'ouverture de l'instrument de garantie pour les PME (BBMKB) pour les</p>	<p>Des mesures existent pour permettre aux grandes et petites entreprises de réduire temporairement le temps de travail, dans le cadre desquelles le gouvernement indemnise les travailleurs pour les heures travaillées en moins.</p>	<p>L'organisme de microcrédit Qredits finance et accompagne un grand nombre de petits entrepreneurs et d'entrepreneurs débutants, qui ont souvent des difficultés à obtenir un financement auprès de la banque. Qredits ouvre une</p>	<p>Les entreprises qui rencontrent des problèmes pour obtenir des prêts et des garanties bancaires peuvent utiliser « le régime de financement des entreprises par garantie (GO) ». Le gouvernement propose d'augmenter le plafond de garantie du GO</p>

	<p>mesure de fermeture. Les installations sportives sont fermées. La distanciation sociale et la protection des plus vulnérables sont encouragés.</p> <p>Le télétravail est encouragé.</p>	<p>personnes touchées par l'épidémie.</p>		<p>mesure de crise temporaire : pour les petits entrepreneurs impactés, un moratoire de six mois est proposé et les intérêts pendant cette période sont automatiquement réduits à 2 %. Le gouvernement soutient Qredits pour cette mesure à hauteur de 6 millions d'euros maximum.</p>	<p>de 400 millions à 1,5 milliard d'euros. Avec le GO, EZK aide les PME et les grandes entreprises en garantissant à 50 % les prêts et les garanties bancaires (minimum 1,5 million - maximum 50 millions d'euros par entreprise). Le plafond par entreprise est temporairement porté à 150 millions d'euros. Le gouvernement s'engage à fournir tout l'espace de garantie nécessaire.</p>
<b>Pologne</b>	<p>Le ministère de l'éducation nationale a décidé d'arrêter les activités éducatives dans tous les types d'écoles, de crèches, de jardins d'enfants et d'universités. Les musées, les cinémas et les théâtres sont également fermés. Le gouvernement envisage des solutions similaires pour les restaurants et les bars.</p>	<p>Le 10 mars, la Pologne a déclaré qu'elle préparait des mesures visant à soutenir la liquidité financière des entreprises par des prêts et des garanties bon marché</p>	<p>Les employeurs qui se trouvent dans une situation difficile liée à la propagation du coronavirus recevront une aide du « Fonds de garantie des prestations aux employés ». Le financement s'appliquera aux entreprises dont le chiffre d'affaires diminuera d'au moins 15%.</p>		<p>Une nouvelle méthode de règlement des pertes par les entrepreneurs sera également introduite, les pertes subies en 2020 devant être déduites de l'impôt qui était dû pour 2019. En outre, le gouvernement supprimera l'obligation d'imposer des sanctions en cas de non-respect des contrats conclus dans le cadre des marchés publics.</p>
<b>Portugal</b>	<p>Les services de santé s'attendent à ce que le pic du nombre de cas infectés se produise vers la mi-avril. Selon les dernières données, les régions les plus touchées sont le nord et Lisbonne. Le 18 mars, l'état d'urgence a été déclaré pour une durée de 15 jours.</p>	<p>La ligne de crédit COVID-19 dans le cadre du <i>programme Capitalizar</i> a été mise en place pour soutenir les entreprises touchées par l'épidémie. Elle est ouverte aux entreprises qui ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires d'au moins 20% au cours des 30 derniers jours (par</p>	<p>Au 20 mars, aucune nouvelle subvention n'a été annoncée à ce stade. Certains acteurs du monde des affaires ont souligné la nécessité d'accorder des subventions. En ce qui concerne les régimes de subventions et les projets en cours, certaines mesures de flexibilité ont été annoncées pour tenir compte des</p>	<p>Les autorités portugaises de la sécurité sociale ont annoncé le report de la date limite pour le versement des cotisations de sécurité sociale.</p>	

		rapport aux 30 jours précédents). Le budget total alloué est de 200 millions d'euros (pour le fonds de roulement et un dispositif appelé "Plafond Tesouraria" qui permet aux entreprises de recevoir des crédits avec une garantie mutuelle du fonds Capitalizar. Ce dispositif fonctionne selon le principe du premier arrivé, premier servi.	actions / projets qui ont un impact négatif sur l'épidémie.	En outre, les délais de paiement de l'impôt sur les sociétés et de présentation des déclarations fiscales sont prolongés. Le gouvernement a également annoncé qu'il y aura des simplifications dans les procédures administratives (par exemple, la certification) pour permettre aux entreprises de se concentrer sur les questions essentielles.	
<b>République tchèque</b>	<p>Le pays est en quarantaine. Les personnes sont autorisées à aller travailler et à faire les courses nécessaires. Les magasins sont fermés, à l'exception des épiceries et des pharmacies.</p> <p>Les premières livraisons de matériel de protection (masques, respirateurs, etc.) en provenance de Chine sont arrivées. Le gouvernement a déjà dépensé environ 3 milliards de CZK pour cela.</p> <p>Tous les voyages de et vers le pays ne sont pas autorisés, sauf pour les travailleurs transfrontaliers (max 100 km de la frontière). Les travailleurs frontaliers semblent être un groupe à haut risque, et la discussion sur l'interdiction du travail transfrontalier est en cours.</p> <p>L'état d'urgence permet au gouvernement de prendre une décision ferme sans l'approbation</p>			<p>Programme de prêt COVID pour faciliter l'accès des PME au financement opérationnel. Prêts sans intérêt avec report de versement pour les PME touchées par le coronavirus (dont les activités économiques sont limitées en raison de l'apparition d'une infection par le coronavirus et des mesures préventives qui y sont liées), accordés par la Banque de garantie et de développement tchèque. Prêts d'un montant de 500 000 à 15 € de CZK, d'une durée maximale de 2 ans, avec report de paiement jusqu'à 12 mois.</p>	<p>Le paquet fiscal de la libération - dispense forfaitaire de retard de paiement de la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés jusqu'au 1er juillet 2020 (échéance 1er avril). Tous les contribuables sont autorisés à produire leur déclaration de revenus et à payer cette taxe sans pénalité 3 mois plus tard sans avoir à prouver les raisons liées au coronavirus.</p>

	de l'administration partielle à partir du 12/3 .			Demands du 16-3-2020. La demande dépasse largement les attentes initiales.	
<b>Suède</b>		<p>Le gouvernement a proposé que les compagnies aériennes puissent recevoir des garanties de crédit en 2020 pour un montant maximum de 5 milliards de couronnes suédoises, dont 1,5 milliard est destiné à SAS. La proposition est présentée dans un budget rectificatif supplémentaire. Il est également proposé dans le budget que le cadre de garantie de crédit de l'Agence suédoise de crédit à l'exportation soit élargi pour soutenir les entreprises exportatrices suédoises et, par extension, le secteur du transport maritime.</p>	<p>Introduction des licenciements de courte durée: cela signifie que les coûts salariaux des employeurs peuvent être réduits de moitié, dans la mesure où le gouvernement central couvrira une part plus importante des coûts. Ce modèle est similaire au chômage partiel, mais le niveau des subventions est sensiblement augmenté. L'employé reçoit plus de 90 % de son salaire. L'objectif est de sauver des emplois suédois. Il est proposé que la proposition relative aux licenciements de courte durée entre en vigueur le 7 avril et soit applicable tout au long de l'année 2020, mais qu'elle soit déjà appliquée à partir de manière rétrospective le 16 mars.</p> <p>Le gouvernement central doit assumer la responsabilité des indemnités de maladie pendant deux mois. Il est proposé que le gouvernement central assume la totalité du coût de toutes les indemnités de maladie pendant les mois d'avril et de mai. Les indépendants seront également indemnisés en ce sens qu'ils pourront recevoir une indemnité de maladie standardisée pour les jours 1 à 14.</p>	<p>En plus des mesures prises par le gouvernement, la Riksbank a annoncé qu'elle prête jusqu'à 500 milliards de couronnes suédoises aux entreprises par l'intermédiaire des banques afin de garantir l'offre de crédit. La Finansinspektionen (l'autorité de surveillance financière suédoise) a annoncé qu'elle abaissait à zéro le volant de fonds propres contracyclique afin de garantir le bon fonctionnement de l'offre de crédit. Le 20 mars, une série de mesures ont été présentées pour faciliter l'accès des entreprises suédoises, en particulier des petites et moyennes entreprises, au financement en cette période difficile.</p>	<p>les entreprises peuvent différer le paiement des cotisations patronales de sécurité sociale, de l'impôt préalable sur les salaires et de la taxe sur la valeur ajoutée. Il est proposé que la nouvelle réglementation prenne effet le 7 avril 2020, mais qu'elle puisse être appliquée rétroactivement à partir du 1er janvier 2020. Cela signifie que les entreprises qui ont versé des impôts sur leur compte fiscal de janvier à mars peuvent obtenir le remboursement de l'impôt auprès de l'Agence fiscale suédoise.</p>